SOLIGNAC

INFO MUNICIPALE

Juin 2012

SOMMAIRE

• Le mot du Maire
P 1
• Petite restauration
• Voirie
P 2
• Compte administratif 2011 (1)
P 3
• Compte administratif (2)
• Atelier municipal
P 4
• Budget 2012
P 5
• Commentaires Budget
• Fermeture d'une classe
P 6
• Conseils municipaux
P 7
• Tarifs assainissement
P 8
• Insee : population de Solignac
• Un nouveau médecin
• Réglementation des feux
• Nuisances sonores
• Chiens guides d'aveugles
• Container textiles
P 9
• Remerciements
• Etat civil
P 10
• Patrimoine privé (Fondation)
P 11
• Les écoliers ont planté des arbres
• De Solignac à Riba Roja
P 12
• Agglo : centre aquatique
• Frelon asiatique
P 13
• Un projet avec et pour les solignacois
P 14
• Anciens combattants
P 15
• Aïkido
• Tennis Club Val de Briance
P 16 & 17
• Festivités de l'été 2012
P 18
• Rando Festival Richard Cœur de Lion

Commission de rédaction :
Yvette Aubisse, Anne-Marie Chatard, Robert Laffitte, Fabrice Record, Colette Roubet
Responsable de la publication : **Marie-Claude Naudon**
Photos : **Mairie de Solignac, Rando Festival, Ecole Val de Briance, Ville de Limoges, Limoges Métropole, Fondation du Patrimoine, D. Raimbault, Festival 1001 notes, E. Laubat, © Myr Muratet, Fondation La Borie, Aïkido, Mairie de Nexon**

Couverture :
Montage **Alain Lafeuille**

Conception
BUREAU DE DESSIN
D. VALLE
Le Pâtural - 87700 ST MARTIN LE VIEUX
Tél. 05 55 70 32 84 - Fax 05 55 70 48 36

Le mot du Maire

En février dernier, nous votions le « Compte Administratif » de la commune. Le solde d'exécution 2011, tout à fait confortable, nous a permis d'élaborer le « Budget Primitif 2012 » dans de bonnes conditions. Il vient d'être voté sans avoir eu besoin d'augmenter les taux d'imposition des taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti). Cela a pu être possible, cette année, car les projets lourds et importants ne sont pas suffisamment aboutis et ne pèseront pas dans ce budget.

Nous avons maintenu notre aide en faveur des associations que je tiens à remercier, tout particulièrement, pour leur forte mobilisation et leur dévouement. Continuez dans ce sens, vous créez un lien entre nous tous qui vous fréquentons. Je sais que certaines d'entre vous sont en recherche de nouveaux adhérents, alors, vous qui disposez d'un peu de temps libre, n'hésitez pas, rejoignez-les.

Les écoles profitent également d'une aide supplémentaire pour :
- le financement d'un intervenant musique recruté dès la rentrée de septembre 2011 pour l'année scolaire,
- le recrutement d'un agent en contrat aidé pour l'animation de l'atelier informatique, de la bibliothèque à l'école Joseph Mazabraud,
- le financement partiel d'un voyage découverte à Paris, pour les élèves de CM1 et CM2,

ceci se rajoutant aux transports des sorties scolaires et aux voyages de fin d'année, soit un total de 10 965 € (contre 5 335 € en 2011).

Nous terminons notre budget en équilibre, sans emprunt (voir article plus loin).

Les dossiers qui nous animent en ce moment et sur lesquels nous travaillons avec détermination sont :
- la création de la petite restauration place de la Briance, qui sera opérationnelle en 2013,
- la mise en place d'un conseil municipal de jeunes, prévision rentrée 2012-2013,
- la création d'un marché à Solignac, prévision dernier trimestre 2012,
- l'aménagement de la place Georges Dubreuil,
- la création du pôle jeunesse,

sans oublier la construction des ateliers municipaux dont le dossier est en cours de réalisation.

Cette année 2012 est, elle aussi, riche en projets. Nous allons essayer de tenir les délais que nous nous imposons, malheureusement ce n'est pas toujours facile.

Je remercie une nouvelle fois l'équipe qui m'entoure pour le travail accompli. Leurs efforts ne sont pas vains, vous en récupérez les fruits.

Bonne lecture à tous et encore un grand MERCI à tous ceux qui participent à la réalisation de ce bulletin municipal.

Bien cordialement,
Yvette AUBISSE

La Petite Restauration

Où en sommes-nous ?

La commune a fait l'acquisition de la « maison Cartier » sur la place de la Briance en vue d'y installer un commerce de « Petite Restauration ».
Cette activité nous avait été signalée comme nécessaire par l'Office de Tourisme qui recueille les demandes des visiteurs.
Nous avons consulté les commerçants du bourg : l'Hôtel Saint Eloi, le café tabac « Le Parvis », la boulangerie. Ils n'ont pas été intéressés par cette proposition.
Nous nous sommes alors tournés vers les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie et la D.C.T. (Démarche Collective Territorialisée) dont le but est de maintenir et développer l'artisanat, le commerce et les services de proximité.
Il s'est révélé nécessaire de faire une étude de marché que nous avons confiée à un cabinet indépendant. Cette étude a donné un résultat positif.
Parallèlement, nous avons recherché et trouvé un exploitant éventuel qui a fait part de ses projets au cabinet d'études.
Nous avons alors demandé à l'A.D.A.C., association qui aide les communes dans la concrétisation de leurs projets, de nous proposer une organisation tenant compte de la situation des locaux.
Bien entendu, des aménagements seront nécessaires pour créer une salle de restauration, une cuisine et les diverses installations indispensables.
Maintenant, il va falloir faire des appels d'offres pour déterminer l'architecte chargé de piloter les travaux puis trouver les entreprises qui les effectueront.
Enfin, et comme toujours, il va être nécessaire de partir à la recherche des subventions.
Nous espérons qu'au printemps 2013, vous pourrez vous rafraîchir et vous restaurer dans ce nouvel établissement.

Voirie

Les travaux de « l'écluse » à la sortie du bourg sont terminés.
Pourquoi cette écluse ?
Comme nous l'avons toujours dit, la circulation dans Solignac est parfois dangereuse.
Cette écluse a été réalisée pour ralentir les véhicules, c'est positif, au moins dans une partie du bourg. Nous poursuivons nos recherches pour améliorer encore la circulation.
Et puis vous avez constaté que la voie piétonne entre le bourg et le « Mini-Market » a été réalisée ; là encore, c'est une recherche de sécurité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Fonctionnement :

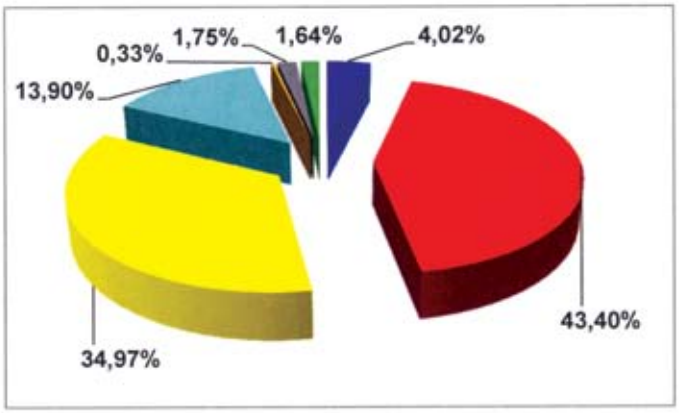

Recettes

70 Produits des services du domaine	48 842
73 Impôts et taxes	527 708
74 Dotations, subventions et participations	425 222
75 Autres produits de gestion courante	168 999
77 Produits exceptionnels	4 031
013 Atténuation de charges	21 265
042 Op. ordre de transfert entre sections	19 984
Total	**1 216 049**

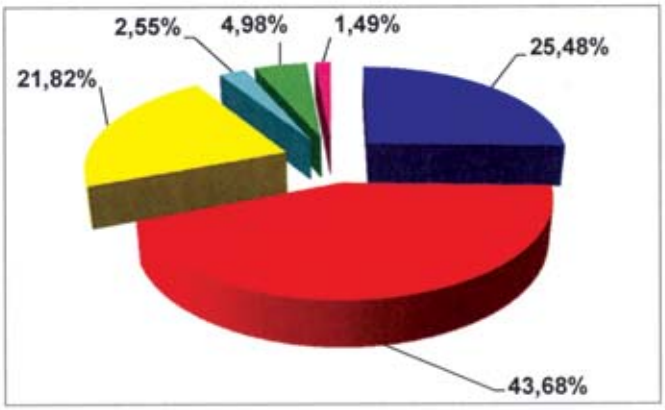

Dépenses

011 Charges à caractère général	246 211
012 Charges de personnel	422 010
65 Autres charges de gestion courante	210 804
66 Charges financières	24 628
67 Charges exceptionnelles	48 107
042 Op. ordre transfert entre sections	14 383
Total	**966 143**

Investissement :

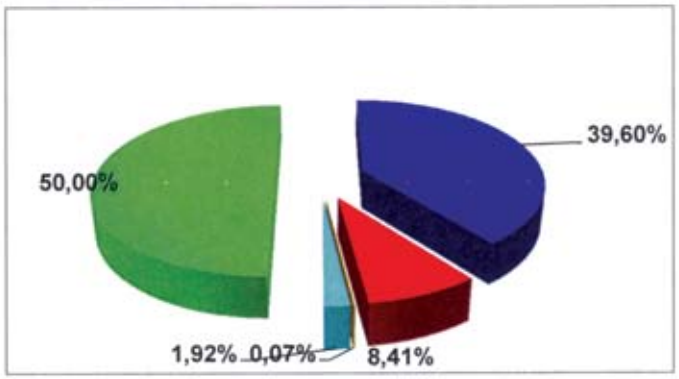

Recettes

10 Dotations, Fonds divers et réserves	297 175
13 Subventions d'investissement	63 081
16 Emprunts	550
040 Op. ordre de transfert entre sections	14 383
Total	**375 189**

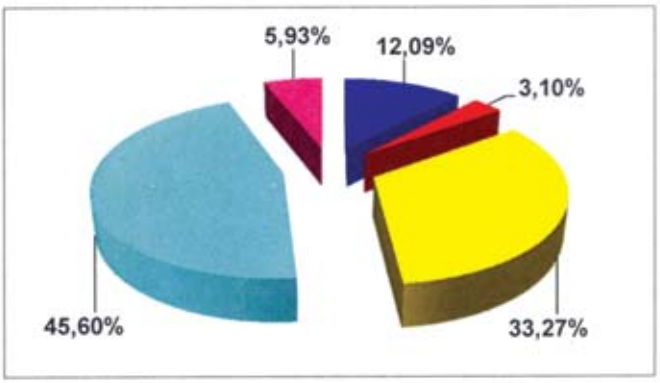

Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilées	40 742
20 Immobilisations incorporelles	10 464
21 Immobilisations corporelles	112 128
23 Immobilisations en cours	153 690
040 Op. ordre de transfert entre sections	19 984
Total	**337 008**

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (suite)

Exécution du budget	Recettes	Dépenses
Réalisation fonctionnement	**1 216 049**	**966 143**
Résultat reporté fonctionnement	**1 676**	
Réalisation investissement	**375 188**	**337 007**
Résultat reporté investissement	**355 474**	
Restes à réaliser investissement		**18 199**
Résultat cumulé (arrondi)	**1 948 389**	**1 321 349**

Les dépenses de fonctionnement ont été légèrement inférieures aux prévisions, tandis que les recettes étaient légèrement supérieures :

. Dépenses 2011 **966 143 €** en 2011 contre **993 742 €** en 2010
. Recettes 2011 **1 216 049 €** en 2011 contre **1 157 209 €** en 2010

En ce qui concerne les investissements, des projets n'étant pas encore aboutis, certaines dépenses n'ont pas été engagées. Elles concernaient principalement : le moulin du pont, la petite restauration, les ateliers municipaux.

Le compte administratif fait ressortir :

- un résultat de fonctionnement positif de **251 582 €** affecté de la façon suivante :
. Affectation complémentaire en « Réserves » au BP 2012 **250 000 €**
. Reste sur excédent de fonctionnement, à reporter au BP 2012 **1 582 €**

- un résultat d'investissement positif de **375 457 €**

Cette situation permet d'aborder, avec sérénité, le Budget Primitif 2012.

CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

Comme vous le savez, le garage et les ateliers municipaux sont situés au bord de la « route du Vigen » sous le club de judo. Ils sont difficiles d'accès et ne permettent pas le stockage de matériaux. Leur mise à niveau ne pouvait qu'être imparfaite et malgré tout coûteuse.
Nous avons acquis, près de la gare, un bâtiment et un terrain attenant qui permettra de construire un garage et un atelier. Nos employés y seront à l'aise pour garer leurs engins et accomplir les tâches qui leur incombent.
L'architecte est choisi, il va nous proposer son projet très prochainement et nous espérons la réception du bâtiment au tout début 2013.

◄ ***Bâtiment existant***

BUDGET 2012

Fonctionnement : 1 182 506,84

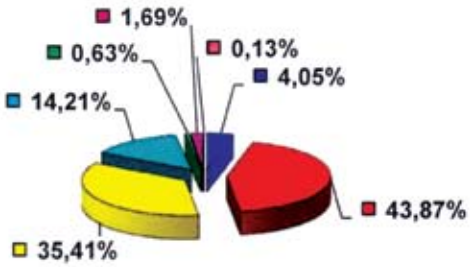

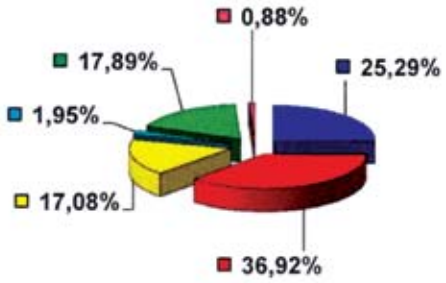

Recettes

70 Produits des services du domaine	47 900
73 Impôts et taxes	518 757
74 Dotations, subventions et participations	418 767
75 Autres produits de gestion courante	168 000
013 Atténuation de charges	7 500
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	20 000
002 Résultat reporté	1 583
Total	**1 182 507**

Dépenses

011 Charges à caractère général	299 061
012 Charges de personnel	436 530
65 Autres charges de gestion courante	201 938
66 Charges financières	23 000
023 Virement section d'investissement	211 595
042 Op. d'ordre de transfert entre sections	10 383
Total	**1 182 507**

Investissement : 994 253,85

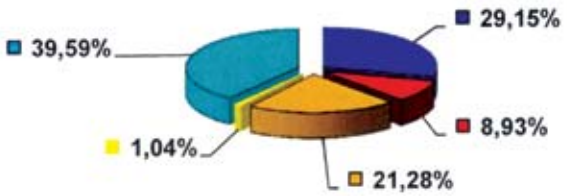

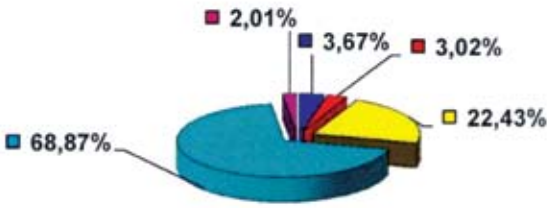

Recettes

10 Dotations, Fonds divers et réserves	289 855
13 Subventions d'investissement	88 765
021 Virement section de fonctionnement	211 595
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	10 383
001 Résultat reporté	393 656
Total	**994 254**

Dépenses

16 Emprunts et dettes assimilées	36 500
20 Immobilisations incorporelles	30 000
21 Immobilisations corporelles	223 050
23 Immobilisations en cours	684 704
040 Op. d'ordre de transfert entre sections	20 000
Total	**994 254**

BUDGET PRIMITIF 2012 (suite)

Rappel des budgets « Fonctionnement » et « Investissement » depuis 3 ans :

	2012	2011	2010
Fonctionnement	**1 182 506**	**1 158 885**	**1 183 064**
Investissement	**994 853**	**987 936**	**1 027 822**

sensiblement à la même hauteur.

En ce qui concerne les taux d'imposition des taxes, une augmentation modérée avait été appliquée en 2011. Compte tenu que les projets lourds et importants ne sont pas aboutis (l'aménagement de la place Georges Dubreuil, la réalisation du Pôle Jeunesse, la réhabilitation du moulin), la préparation du budget, sans augmentation des taxes, fait ressortir que tous nos besoins sont couverts.

Par 13 voix pour et 1 abstention, lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes pour cette année 2012.

Parmi les investissements importants prévus à ce budget, en totalité ou partiellement, nous pouvons lister : le Pôle Jeunesse, les études de faisabilité du moulin, l'installation d'une petite restauration place de la Briance, les travaux de rénovation de l'entrée de l'ancienne mairie, les ateliers municipaux, l'aménagement de la RD 32 sortie du bourg en direction du Vigen, l'acquisition de réserves foncières.

FERMETURE CONDITIONNELLE D'UNE CLASSE A LA RENTREE PROCHAINE

Courant décembre, nous avons été informés, par l'Inspecteur de l'Education Nationale, qu'une classe pourrait être fermée à la rentrée 2012-2013, compte tenu de la baisse des effectifs scolaires de nos écoles.
Le Conseil Municipal et les parents d'élèves ont tenu à exprimer leur mécontentement quant à l'annonce de cette fermeture :

- un courrier a été adressé, par la mairie, à Madame l'Inspectrice d'Académie,
- un rendez-vous a été demandé, par les parents d'élèves, à cette dernière,
- un rassemblement, conseillers municipaux et parents, a eu lieu à l'école Val de Briance, des banderoles ont été posées aux écoles par les parents d'élèves.

Après un entretien d'une délégation (parents d'élèves et Madame le Maire) avec Madame l'Inspectrice d'Académie, il a été indiqué qu'une « fermeture conditionnelle » pourrait être envisagée. A la rentrée, l'Inspecteur de l'Education Nationale viendra compter les effectifs et décidera, si ces derniers sont à la hauteur, le maintien du poste d'enseignant.

Il faut savoir qu'un certain nombre d'enfants de notre commune ne fréquente pas nos écoles, pour des raisons tout à fait recevables. Par contre, certains parents n'ont pas mis leurs enfants à Solignac car les horaires de garderie du soir n'étaient pas adaptés.
De ce fait, un élargissement de ces horaires a été rapidement mis en place.

Depuis le 12 mars 2012, ils sont les suivants :
Le matin : de 7h30 à 8h45 (sans changement)
Le soir : de 17h à 18h45 (au lieu de 18h15)

Le Conseil Municipal, les parents d'élèves et les enseignants n'acceptent pas la suppression d'un poste qui aurait des conséquences néfastes sur la réussite scolaire des enfants.
En mairie, des demandes de dérogation, pour la fréquentation d'un autre établissement, sont reçues : problèmes de gardienne, d'emploi du temps des parents, de transport, etc…
Nous comptons sur l'aide des parents pour que le maintien du poste d'enseignant soit effectif à la rentrée prochaine. **Seuls, nous ne pouvons rien.**

Nous restons à votre écoute.

Conseils municipaux : A retenir

9 FEVRIER 2012

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (voir le compte administratif page 2)
Le compte administratif est approuvé à l'unanimité après la sortie de la salle de Madame le Maire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
Conforme au compte administratif, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE DE RILHAC-LASTOURS AU SVBG
Le syndicat, à l'unanimité de ses membres, a accepté l'adhésion de la commune précitée. Les communes membres du SVBG doivent délibérer à leur tour pour se prononcer sur cette adhésion. Résultat du vote : 10 pour ; 5 abstentions.

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LIMOGES METROPOLE
Le PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique de l'habitat visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale. Il est élaboré par les élus communautaires (un référent par commune travaille sur le PLH). Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2012-2018. Après délibération, ce projet est approuvé à l'unanimité.

ADHESION AU SERVICE « énergie service public 87 » DU SEHV
Limoges Métropole s'est engagée dans la mise en oeuvre du Plan Climat Energie Territorial (PCET). Le SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne) a présenté les prestations de son service énergie « énergie service public 87 » (ésp 87) qui propose un accompagnement des collectivités.
Limoges Métropole souhaite proposer aux communes de l'agglomération une convention de partenariat tripartite (SEHV, Limoges Métropole, commune) d'une durée de 4 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

12 MARS 2012

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)
La Fondation La Borie-en-Limousin demande une révision simplifiée du PLU pour positionner une aire de stationnement pour les visiteurs, y compris pour les cars de tourisme, ainsi que pour une extension programmée de la zone de jardins.
Ces travaux nécessitent une révision du PLU soumise à enquête publique qui concernera uniquement la zone La Borie.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour entamer les démarches nécessaires.

CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DE CONTAINERS POUR LE TEXTILE, LINGE ET CHAUSSURES
La Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole a décidé de développer une filière de collecte, tri et valorisation des déchets textiles, sur son territoire.
La collecte sera réalisée par la mise en place de points d'apport volontaire sur les communes. La récupération et le tri seront effectués par le groupement conjoint et solidaire constitué d'APPROVAL et SITA NEGOCE.
La commune percevra une redevance annuelle de 12 euros par borne implantée après signature d'une convention d'occupation du domaine public (durée 5 ans avec possibilité de renouvellement de 3 fois 1 an).
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer la convention et à inscrire le montant des recettes sur la ligne budgétaire concernée.

CREATION DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
Cette agence que le Conseil Général a décidé de créer est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier notamment en matière de bâtiments et espaces publics (par intégration de l'ADAC) et informatique (par intégration du CID). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de cette agence et décide d'y adhérer.

GARDERIE PERISCOLAIRE : voir notre article page 5.

10 AVRIL 2012 : consacré au vote du **budget**, voté à l'unanimité. Tous les détails sont en page 4 du présent bulletin.

LIMOGES MÉTROPOLE : TARIFS 2012 relatifs à l'assainissement

Lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2011, les tarifs 2012 ont été fixés et adoptés par l'assemblée.

Redevance assainissement 2012

Au 1er janvier 2007, conformément aux décisions prises lors du transfert de la compétence assainissement, dans le cadre d'une harmonisation tarifaire en 2013 à hauteur de 0,982 € TTC le m³, les tarifs 2007 à 2013 des redevances ont été établis commune par commune.

D'autre part, la taxe « modernisation des réseaux de collectes » (MRC), instaurée par décret sur la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, n'a cessé d'augmenter. Au 1er janvier 2012, elle passe de 0,190 à 0,200 € HT le m³.

Le prix moyen harmonisé prévu en 2013 est modifié sous l'impact de la taxe MRC et devrait se réaliser à hauteur de 1,140 € HTVA le m³ (0,930 € en valeur initiale + 0,210 € de taxe MRC).

Pour Solignac, au 1er janvier 2012, **le prix du m³ HTVA** pour une consommation de **120 m³** s'établit comme suit :

Prix de base : 0,903
Taxe MRC : 0,200
Prix total : 1,103 € soit une augmentation de 3,57 %

Branchements au réseau public d'assainissement

Il est proposé d'appliquer un prix forfaitaire unique pour les branchements des particuliers quel que soit le type de réseau (unitaire ou séparatif).

Le prix retenu est celui appliqué dans le cas d'un branchement comportant une (ou deux) canalisation(s) Ø 160 mm, d'une longueur moyenne de 6 ml environ, posée(s) à une profondeur de 1,70 m à 2,10 m.

Ce tarif forfaitaire ne s'applique qu'à des propriétaires d'une maison individuelle existante ou projetée.

Le prix du branchement particulier, forfaitaire, est fixé pour 2012 à 1 582,86 € HT.

Redevance SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif assure les missions de contrôles des installations existantes ainsi que le contrôle de la conception et de la réalisation des travaux lors de la création d'une réalisation neuve ou de la réhabilitation d'une installation défaillante.

En outre, la réglementation prévoit qu'à compter du 1er janvier 2011, en cas de vente d'une habitation, le vendeur a l'obligation de fournir dans le dossier de diagnostics techniques, le document issu du contrôle du SPANC effectué au cours des 3 années précédentes, ou, si tel n'est pas le cas, de faire procéder à un nouveau contrôle.

En cas d'obstacle à la mission de contrôle du SPANC, l'usager sera astreint au paiement d'une pénalité financière, tel que le prévoit le Code de la Santé Publique.

Tarifs 2012 nets de taxe

Nature de la prestation	Tarifs 2012
Contrôle de conception et de réalisation pour une construction neuve	229,82
Contrôle de conception et de réalisation dans le cadre d'une réhabilitation d'installation	162,72
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante	67,10
Contrôle à la demande de l'usager (vente ou besoin ponctuel de conseil)	67,10
Pénalité financière en cas de refus manifeste de contrôle	67,10

Population de Solignac au dernier recensement

Les chiffres des populations légales en vigueur, à compter du 1er janvier 2012, nous sont parvenus :
Population municipale : 1 501
Population comptée à part* : 31
Population totale : **1 532**

*La population comptée à part comprend les personnes recensées sur d'autres communes et qui ont conservé une résidence à Solignac.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la population de 1968 à 2008 :

1968	1975	1982	1990	1999	2008
1 060	**1 121**	**1 244**	**1 345**	**1 367**	**1 497**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site de l'INSEE : www.insee.fr

Un nouveau médecin à Solignac

Le Dr Astrid AGLIANY, médecin généraliste, vous informe de l'ouverture de son cabinet médical à SOLIGNAC, au lieu-dit « Envaud », le 9 janvier 2012.
Le cabinet est ouvert tous les jours sauf le jeudi.
Consultations et visites sur rendez-vous.
Tél. **05 55 06 91 08**

Les chiens guides d'aveugles

Comme chaque année, **l'École du Limousin** des Chiens Guides d'Aveugles ouvre ses portes au public.
Ce sera l'occasion d'encourager les personnes déficientes visuelles à se renseigner sur le chien guide mais aussi d'inviter le public à venir découvrir le travail de l'École et à éventuellement devenir famille d'accueil ou bénévole.
Rendez-vous le **dimanche 30 septembre 2012**, 105 rue du Cavou à Limoges.

Feux de végétation

La préfecture rappelle que du **1er mars au 30 septembre**, il est formellement interdit à toute personne (particulier ou entreprise) d'allumer un feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres d'une zone boisée, d'une lande ou d'une friche. Cette distance est portée à 400 mètres pour l'incinération des végétaux sur pied.

Les travaux indispensables qui justifieraient des incinérations pendant cette période doivent être soumis à autorisation de la préfecture pour les entreprises (20 jours à l'avance) et autorisation du maire pour les particuliers.

Nuisances sonores

Nous vous rappelons, comme chaque année, qu'il est conseillé de ne pas tondre ou utiliser des engins bruyants le dimanche après-midi et aux heures des repas afin de respecter votre voisinage. Malheureusement, certains ne respectent pas ce conseil et cela crée parfois des conflits.

Pour le moment, nous ne souhaitons pas prendre d'arrêté municipal, comme c'est le cas dans de nombreuses communes. Nous préférons compter sur votre compréhension et votre sens civique.

Container à textiles

Comme annoncé dans le précédent bulletin, le container a été installé au stade près des récupérateurs de verre et de piles. Vous pouvez y déposer les textiles et les chaussures.

Remerciements

Souvenez-vous, l'incident avait fait la une de tous les médias le 3 février dernier. Au petit matin, une panne technique due au froid avait nécessité, pendant plusieurs heures, l'immobilisation sur notre commune d'un train de voyageurs allant de Cerbères à Paris.

Aussitôt l'alerte donnée, plusieurs membres de la mairie, élus et employés, ainsi que des riverains avaient tenté de réconforter les quelques 360 passagers en leur offrant des boissons chaudes et des viennoiseries. Les voyageurs avaient ensuite été évacués en cars vers la gare de Limoges.

Madame le Maire a reçu récemment deux courriers concernant cette affaire.

Le premier émane de Monsieur Philippe CHARLOT, directeur régional de la S.N.C.F. Il exprime sa gratitude et ses remerciements en son nom et au nom de la S.N.C.F.
« … Je souhaite particulièrement souligner et remercier votre présence dès les premières heures sur les lieux, celle de nombreux de vos collaborateurs et administrés, mais également votre participation active dans l'assistance aux voyageurs dans ces circonstances. Cette attente des voyageurs a été rendue plus confortable grâce à vous, grâce à vos collaborateurs, grâce à vos administrés riverains du lieu de l'immobilisation du train. Votre concours a permis à nos voyageurs d'apprécier l'aide et l'assistance qui leur ont été accordées… ».

Dans le second courrier, un passager habitant Roubaix remercie la population de Solignac.
« … L'attente de 8 heures a certes été difficile. Néanmoins grâce à la gentillesse de vos administrés, nous conservons un bon souvenir de notre péripétie, celle-ci restera longtemps dans nos mémoires. Je tenais à vous écrire afin de vous faire part de mon témoignage. Il est réconfortant de constater que des gens sont encore dévoués à leurs prochains, les habitants de votre localité sont une preuve vivante de cette solidarité… ».

ETAT CIVIL

NAISSANCES

07 janvier	**PASCAUD Nolan Barnabé Jean** - Les Prades
31 janvier	**LAUMOND Zoé** - 15, rue de la République
04 février	**DESCLOUS Mathias Georges Alain** - 2, rue Saint Michel
13 mars	**DEMAISON Line** - 1, rue des Sarrazins
23 mars	**GOMES Diana** - La Reynie
09 avril	**FRAILE Nina** - La Jouvie

DECES

08 janvier	**BRUJAUD née DUGENY Jacqueline Alice Jeannine** 5, rue François Perrin
07 février	**EMERY née MOURGUET Marguerite** - Villebon
17 mars	**PIQUET Michel** - 39, avenue d'Obernai
24 mars	**JUILLET Gérard Lionel André** - 8, rue de la Peyrade
05 avril	**BARNAGAUD Gaston Henri** - La Plagne

Vous souhaitez restaurer votre patrimoine bâti, la Fondation du Patrimoine peut vous aider

Beaucoup de maisons rurales, chapelles, pigeonniers, fontaines, lavoirs… ne sont pas protégés par l'Etat au titre des Monuments Historiques ; c'est ce patrimoine bâti de proximité, propriété de tous, qui fait l'objet de l'attention prioritaire de la Fondation du Patrimoine.
Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation est une personne morale de droit privé reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997.

Si la Fondation du Patrimoine attribue le label a un projet privé, cela permet :

- d'obtenir des conseils personnalisés,
- de bénéficier des subventions grâce aux conventions de partenariat avec les collectivités territoriales et du monde économique,
- de défiscaliser 50 ou 100 % de vos travaux extérieurs de restauration de votre revenu imposable,
- de valoriser votre patrimoine.

Conditions d'attribution du label

Les immeubles doivent être visibles de la voie publique et non protégés par l'Etat.
Ce sont :

- des immeubles non habitables (fours à pain, granges),
- des immeubles habitables caractéristiques du patrimoine rural,
- des immeubles habitables et non habitables situés dans les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain ou Paysager (ZPPAUP).

Travaux éligibles au label

Les travaux extérieurs d'entretien et de réparation à réaliser afin de restaurer le bâtiment dans ses caractéristiques d'origine (charpente, toiture…).
Peu de contraintes :

- pas d'exigence d'ouverture au public,
- libre choix des artisans ou entrepreneurs dès lors que les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France sont suivies,
- honoraires d'architectes qui entrent dans le cadre des dépenses éligibles au Label,
- possibilité de cumuler les subventions obtenues des autres organismes,
- délai de 5 années civiles pour effectuer les travaux.

Pour pouvoir établir votre dossier, contactez la Fondation du Patrimoine de votre département au **05 55 08 20 32** ou consultez le site www.fondation-patrimoine.org.

Les écoliers ont planté des arbres !

L'année 2011 a été déclarée « année internationale des forêts ». Pour participer à cette action, le Lion's Club International s'est engagé à planter un million d'arbres.
Aujourd'hui, l'objectif a presque doublé.

Le Lion's Club de Solignac, présidée par Josette Guillon, a proposé aux élèves de l'école Joseph Mazabraud de participer à cette opération.

Le 19 avril, dans le terrain municipal qui jouxte l'école, les enfants, assistés par Eric Gérard le jardinier de la commune, ont mis en place cinq arbres. Ils étaient entourés de leurs enseignantes, de membres du Lion's Club et de la municipalité.

La manifestation s'est terminée autour d'un goûter au cours duquel Madame Guillon a rappelé aux enfants que l'arbre est source de vie.

De Solignac à Riba Roja : 900 kilomètres à vélo en 15 jours !

C'est le pari que Charlotte Lagrange, originaire de Solignac, s'est lancé afin de consolider les liens avec les habitants de Riba Roja, notre ville jumelle espagnole.

Charlotte est partie le 14 avril. Elle était très entourée avant d'entamer son parcours qui comportait des étapes quotidiennes de 60 à 80 km.
Les élèves de l'école Joseph Mazabraud sont venus en nombre pour l'encourager. Ils ont fabriqué un fanion que Charlotte a aussitôt attaché à son vélo. Ils lui ont également remis des messages à lire au cours de son périple et une lettre écrite en espagnol pour les élèves de Riba Roja.

Charlotte a quitté Solignac sous les applaudissements. Puis chacun s'est connecté sur son blog www.solibiriba.fr pour suivre au quotidien ses péripéties.

Elle est arrivée à Riba Roja le 29 avril, accueillie par ses amis espagnols et une délégation des membres du comité de jumelage de Solignac.

Agglo : Centre aquatique

Le 16 mars 2012 a été posée la première pierre du centre aquatique communautaire.

Cet équipement de 12 000 m² de surface couverte et de 27 000 m² d'espace extérieur est situé au Puy Ponchet, en face du cinéma Ester.
Pour suivre l'avancée du chantier en direct (une webcam y est installée) et faire une visite virtuelle du futur centre aquatique :

www.agglo-limoges.fr →grands projets→centre aquatique

Frelon asiatique

Très probablement, plusieurs de nos concitoyens ont fait l'expérience du frelon asiatique depuis ce printemps.
Selon le Muséum National d'Histoire Naturelle, le piégeage d'été et d'automne sera plus efficace en diminuant la pression directe des frelons sur les abeilles notamment.

De manière à rassembler les expériences des uns et des autres, Christian RIBOULET se propose de centraliser les retours d'expérience de chacun, étant lui-même en relation avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, seul organisme avec l'INRA, à poursuivre des études encore récentes sur le frelon asiatique.

Contact : M Christian RIBOULET, Leygat - 87110 SOLIGNAC ou « cabinet.riboulet@wanadoo.fr »

Un projet avec et pour les Solignacois

Installés sur un domaine historique de 14 hectares, les Jardins de La Borie prennent forme à Solignac, à moins d'un an de l'inauguration (prévue en mai 2013). Ce projet ambitieux qui propose de découvrir un paysage par l'écoute et de révéler les savoir-faire limousins, souhaite avant tout être un projet de solidarité et de renouveau du lien social. Par la diversité des disciplines qu'il embrasse (artisanat, botanique, musique, design sonore, métiers du bâti, hydraulique, écologie…) et par l'espace d'expérimentation qu'il propose, le projet a ainsi déjà réuni de nombreux acteurs : écoles agricoles, Instituts Médico-Educatifs, chantiers d'insertion, professionnels de l'éducation, accueil de loisirs, associations…

Les habitants de Solignac ont été déjà nombreux à se réunir auprès de ce projet naissant et prometteur pour l'attractivité de leur commune. Le 7 octobre dernier, la Fondation La Borie en Limousin a proposé une visite spécialement destinée aux solignacois afin de leur faire découvrir les coulisses, les acteurs et les perspectives du projet. Cette année, un programme à long terme est mené en collaboration avec les classes maternelles et primaires des écoles de Solignac. Les enfants sont accompagnés dans les étapes de la réalisation du potager de La Borie. Le 5 mai dernier, c'est l'Association Renaissance de Solignac-Le Vigen qui s'est liée à La Borie pour organiser une soirée événementielle : l'illumination des Jardins aux chandelles.

Aujourd'hui, l'originalité et l'envergure de ce projet touristique ont donné envie à des passionnés des jardins de créer **une association basée sur le partage des savoirs, des techniques et des passions.**

Sous la **présidence de Christian RIBOULET** (expert forestier à Solignac), **l'association des Jardins de la Borie** qui réunit déjà une cinquantaine de bénévoles, souhaite participer à la création, à la vie et à l'animation des Jardins de la Borie. Basée sur une cotisation en temps, elle se fonde sur l'échange et le partage collectif des savoirs, des passions et des techniques, sur l'envie de s'impliquer librement et de bénéficier de la transmission des connaissances de l'autre. L'animation de cette équipe de passionnés sera notamment ponctuée de nombreuses conférences, expertises, formations, ateliers et rendez-vous événementiels à destination de tous les membres qui auront par ailleurs l'accès libre permanent aux Jardins de La Borie.

Contact association : « associationdesjardinsdelaborie@orange.fr »

Anciens combattants
SECTION DE NEXON - SOLIGNAC - LE VIGEN - JANAILHAC - LA MEYZE

Le jeudi 2 février 2012, devant une assistance nombreuse, la section a tenu sa réunion annuelle, honorée par son président départemental, Jean-Claude GASTEIX, assisté d'un camarade de la France Mutualiste. Etait également présent, Marcel DELIAT, représentant Liliane JAMIN, maire de Nexon, empêchée. Plusieurs anciens combattants, dont certains très âgés, s'étaient excusés.

Actuellement nos effectifs se stabilisent : 37 adhérents dont 12 veuves, qu'elles en soient remerciées.

Au cours de cette réunion, plusieurs revendications ont été évoquées, notamment l'aide aux veuves des anciens combattants, par le biais de l'indemnité différentielle, qui est actuellement de 834 € et qui pourrait atteindre 869 € le 1er avril. D'autre part, une aide peut être demandée par les veuves au service de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) à Limoges dans un délai d'un an après le décès de leur conjoint. Une aide au chauffage peut également être demandée, quel qu'en soit le mode, en fonction des revenus.

Un long débat sur la campagne double en Algérie, a tenu l'assistance en haleine. En effet, le décret 2010-890 du 29 juillet 2010 est toujours d'actualité et pénalise tous les anciens combattants d'AFN qui ont servi la France pendant la guerre d'Algérie. Ceux qui ont pris leur retraite professionnelle avant le 19 octobre 1999 ne peuvent pas en bénéficier. Un rapport parlementaire doit être déposé à l'Assemblée Nationale avant le mois de juin prochain, ce qui nous laisse un espoir. Actuellement, les présidents des diverses sections s'efforcent, avant les prochaines élections, d'écrire à leurs députés pour que nos revendications soient entendues.

De plus, le point d'indice de notre « modeste » retraite devrait être revalorisé le 1er juillet prochain, puis en 2013.

La section de Nexon a participé au cours de l'année écoulée, avec son drapeau, à plusieurs commémorations à Nexon, aux diverses stèles et le 21 août 2011 au Vigen et à Jourgnac. A Solignac, nous avons participé à un hommage rendu aux Justes parmi les Nations, dont le Gendarme HASSLER qui, par son action, a sauvé plusieurs familles juives pendant la guerre. Une plaque du souvenir a été apposée sur l'ancienne gendarmerie.

Au cours de la réunion, une minute de silence a été observée en hommage à nos camarades disparus et à nos camarades militaires en Afghanistan.

Un vin d'honneur amical a clôturé la séance suivi d'un repas convivial servi au restaurant MASSY à Nexon.

COMPOSITION DU BUREAU (inchangé) :

Président d'Honneur : Madame Liliane JAMIN
Présidents honoraires : Messieurs Charles MEIRAUD, Jean-Marie FAURE, René BRUJAUD
Président actif : Monsieur Raymond FAYE
Vice-présidents : Messieurs Georges DUFOUR, Daniel FAYE, Henri LAURENT
Secrétaire général : Monsieur Raymond FAYE
Trésoriers : Messieurs Raymond FAYE, Roger GIRY
Porte-drapeaux : Messieurs Georges DUFOUR, titulaire, et Michel FAYE, suppléant
Membres du bureau : Messieurs PITREL, RABAUD, BELAIR, DEMAZEAU, PRADEAU, POLLET, DESROCHES.

Aïkido Club Val de Briance

PORTES OUVERTES

Venez nombreux,
en famille pour pratiquer avec nous

le samedi 30 juin 2012 de 15h à 17h
au dojo, avenue Saint-Eloi.

Le club compte 11 licenciés de tous âges qui pratiquent avec assiduité chaque lundi de 20h30 à 22h.

Ouvert aux enfants, adolescents et adultes.

Renseignements : **05 55 04 13 52** et **06 84 51 79 09**

Tennis Club Val de Briance

Propos recueillis auprès de Jérémy DESCLOUS, nouveau Président de l'Association :

« J'ai intégré le club Tennis Club Val de Briance, il y a 3 ans, après notre emménagement dans la commune de Solignac. Rapidement, j'ai souhaité m'investir dans le club qui a un gros potentiel compte tenu de son emplacement et des équipements mis à disposition par les communes de Solignac et du Vigen. J'ai intégré le bureau il y a 2 ans en qualité de président-adjoint puis de président depuis septembre 2011. Le bureau a été totalement remanié cette même année.

Nous avons plusieurs projets concernant la dynamique du club, notamment en faisant découvrir l'activité aux écoliers des 2 communes. A ce jour, un partenariat est en place avec l'école primaire du Vigen (classe de CP-CE1) et la Ligue Départementale de Tennis. Une journée portes-ouvertes aura lieu le 23 juin à 10h. Par la suite, nous aimerions ouvrir une école de tennis. Nous avons sollicité les communes afin d'effectuer des travaux de réhabilitation et d'entretien sur les courts.

Des démarches ont été effectuées pour rechercher des subventions et des sponsors afin d'acheter du matériel (subvention du Conseil Général) et d'organiser les tournois (sponsors pour les lots). Notre objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des joueurs sur les courts et de faire progresser le nombre de licenciés (masculins et féminins). Actuellement, 2 équipes masculines, 1 féminine et 1 de + de 35 ans, participent au championnat par équipe avec des bons résultats compte tenu de la taille du club.

En ce qui concerne le tournoi du club qui se déroule de fin août à mi-septembre, nous pouvons comptabiliser une quarantaine d'inscrits depuis 2 ans, ce qui confirme l'attrait du calendrier proposé et de l'accueil.

Je souhaite remercier les communes et les membres du bureau du Tennis Club Val de Briance qui ont permis la mise en œuvre de ces projets. »

L'été 2012 à Solignac
Pour tous, pour tous les goûts, à profusion

JUIN

Vendredi 1er juin au dimanche 10 juin : Rencontres Photographiques organisées par l'Œil Ecoute, expositions dans différents lieux (salle des fêtes, salle de La Fanfare, ancienne salle du Conseil au 1er étage de la mairie) - Thème : « Villes, ce sont des villes »

Vendredi 15 juin : Marché de Producteurs de Pays, sur la place de la Briance, à partir de 17 h, possibilité de dîner sur place

Samedi 16 juin : Repas espagnol, à la salle des fêtes, à partir de 19h30, organisé par le Comité de Jumelage

Vendredi 29 juin : Fête des écoles

Vendredi 29 juin : Marché de Producteurs de Pays, sur la place de la Briance, à partir de 17h, possibilité de dîner sur place

25èmes rencontres photographiques
© Myr Muratet

JUILLET

Dimanche 1er juillet : Visite gratuite commentée de l'Abbatiale, à 15h30, Office de Tourisme

Samedi 7 juillet : La Nuit des Eglises à l'Abbatiale, de 20h à 6h, à l'initiative de la Paroisse Saint Benoît

Samedi 7 juillet : Critérium jeunes pêcheurs, au pont de la Briance, à partir de 13h, organisé par l'AAPPMA Vienne Briance

Marché de Producteurs

Dimanche 8 juillet : Concours de pêche, ouvert à tous, au pont de la Briance, à partir de 7h, organisé par l'AAPPMA Vienne Briance

Dimanche 8 juillet : Visite gratuite commentée de l'Abbatiale, à 15h30, Office de Tourisme

Vendredi 13 juillet : Feu d'artifice et animation dansante au Vigen, dans le cadre du SIVOM Solignac-Le Vigen

Vendredi 13 juillet : Marché de Producteurs de Pays, sur la place de la Briance, à partir de 17h, possibilité de dîner sur place

1001 notes

Dimanche 15 juillet : Visite gratuite commentée de l'Abbatiale, à 15h30, Office de Tourisme

Dimanche 22 juillet : Visite gratuite commentée de l'Abbatiale, à 15h30, Office de Tourisme

Mercredi 25 juillet : Festival 1001 notes, au château de La Borie, à 18h30, Apéro-concert Danses Espagnoles, à 20h30, François-René Duchâble Concerto

Jeudi 26 juillet : Festival 1001 notes, au château de La Borie, 15h30 Mon premier concert (pour les petits et grands enfants) ; à l'Abbatiale, à 19h Concert La Nuit Vivaldi (1), repas, 20h30 Concert La Nuit Vivaldi (2)

Vendredi 27 juillet : Marché de Producteurs de Pays, sur la place de la Briance, à partir de 17h, possibilité de dîner sur place

Dimanche 29 juillet : Visite gratuite commentée de l'Abbatiale, à 15h30, Office de Tourisme

AOÛT

Jeudi 2 août et vendredi 3 août : Rando Festival Richard Coeur de Lion (voir dernière de couverture)

Dimanche 5 août : Visite gratuite commentée de l'Abbatiale, à 15h30, Office de Tourisme

Vendredi 10 août : Marché de Producteurs de Pays, sur la place de la Briance, à partir de 17h, possibilité de dîner sur place

Vendredi 10 août au mardi 14 août : Accueil de nos jumeaux belges de Stavelot, cérémonies, animations, dans le cadre du Comité de Jumelage

Jumelage

Dimanche 12 août : Visite gratuite commentée de l'Abbatiale, à 15h30, Office de Tourisme

Vendredi 17 août : Tour du Limousin (cycliste) avec sprints organisés sur notre commune

Samedi 18 août : Concours de labours

Dimanche 19 août : Visite gratuite commentée de l'Abbatiale, à 15h30, Office de Tourisme

Visite de l'Abbatiale

Mercredi 22 août : Concours de pêche vétérans, au pont de la Briance, à 14h, organisé par l'AAPPMA Vienne Briance (réservé aux plus de 50 ans)

Vendredi 24 août : Marché de Producteurs de Pays, sur la place de la Briance, à partir de 17h, possibilité de dîner sur place

Dimanche 26 août : Visite gratuite commentée de l'Abbatiale, à 15h30, Office de Tourisme

Mercredi 29 août au dimanche 16 septembre : Tournoi de tennis, organisé par le Tennis Club Val de Briance

SEPTEMBRE

Dimanche 2 septembre : Vide-greniers organisé par l'Office de Tourisme

Vendredi 7 septembre : Marché de Producteurs de Pays, sur la place de la Briance, à partir de 17h, possibilité de dîner sur place

Samedi 15 septembre et dimanche 16 septembre : Journées du Patrimoine

Samedi 22 septembre : Comice Agricole

Vide-greniers

Rando-Festival Richard Cœur de Lion

EDITION 2012

A pied, à cheval ou à VTT… La Rando fait étape à Solignac

JEUDI 2 AOUT

- **A partir de 18 heures,** en provenance de LA BORIE, les randonneurs arriveront Place G. Dubreuil pour **une procession costumée** dans les rues du bourg.

- **A 20 heures : Repas médiéval en musique,** Place de la Briance.

Inscription au **06 86 34 62 81** ou par mail mairie.solignac@orange.fr
Attention ! Nombre de places limitées

— Vous trouverez également sur place, buvette et galetous —

- **A 22 heures : Cinéma gratuit** pour tous en plein air*, sur écran géant, terrain face à la gendarmerie.

**saufintempéries*

VENDREDI 3 AOUT

Départ des randonneurs à partir de 8 heures de la Place de la Briance, vers Jourgnac, par le GR4.

Toutes les infos sur le site www.rando-festival-richard.fr
et dans les rando-guides disponibles à l'office du tourisme et à la mairie.

POUR TOUS LES EVENEMENTS DE L'ETE 2012 : www.solignac.fr

BUREAU DE DESSIN VALLE D. 05 55 70 32 84